



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-147

**Réfection fossé, Route de Fontaine Couverte
A compte du mardi 03 octobre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu le code pénal,

Considérant les travaux de réfection de fossé, Route de Fontaine Couverte qui va être entrepris par les services techniques municipaux, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

A compter du mardi 03 octobre 2017 et pour la durée des travaux, la Route de Fontaine Couverte sera ainsi réglementé :

↔ Circulation en sens unique dans le sens GIVRY - Fontaine Couverte (RN80)

↔ Déviation par la Route de la Saulgeot, dans le sens Fontaine Couverte - GIVRY

ARTICLE 2 :

La signalisation de chantier sera mise en place et entretenues par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 :

En cas d'intempérie ou de toute autre raison imprévisible, le début des travaux ou la continuité des travaux sera reporté de jour en jour.

L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE 4 :

Le commandant de Brigade de Gendarmerie, le Directeur des services Techniques et la Police municipale sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le jeudi 28 septembre 2017


 Le Maire,
Juliette Méténier-Dupont

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS71.fr
Gendarmerie : cob.givry@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Journal de S&L : emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr